



des outils  
libre  
pour  
sites et sols pollués

# Synthèse et Conclusion

## Les enjeux de la réécriture des textes de gestion



des outils  
libre  
pour  
sites et sols pollués

- La gestion des risques suivant l'usage est pérennisée mais assortie de règles de cadrage
- Un mode d'emploi des outils méthodologiques a été défini
- Les outils méthodologiques ont été actualisés
- L'évaluation des risques sanitaires est désormais assortie de modalités de mise en œuvre encadrées et raisonnées



- Le plan de gestion est désormais un document structuré et lisible
- Une organisation chargée du contrôle de la mise en œuvre du plan de gestion est prévue
- La prévention de la pollution des milieux est replacée au cœur de l'action des pouvoirs publics



des outils  
sites et sols pollués  
pour agir

# Pourquoi une politique de gestion des risques suivant l'usage ?



des outils  
libre  
pour  
sites et sols pollués



**Une caractéristique particulière du milieu sol : la persistance des polluants dans le milieu sol**

**Deux enjeux bien distincts et différents à gérer en même temps :**

- LE PASSE INDUSTRIEL, UN HERITAGE COLLECTIF**
- L'AVENIR**



des outils  
libre  
pour agir  
sites et sols pollués

## LE PASSE INDUSTRIEL, UN HERITAGE COLLECTIF : LA GESTION DES RISQUES SUIVANT L'USAGE

- Ne s'oppose en aucune manière à rechercher et à traiter les sources de pollution
- en tenant compte des techniques de dépollution et de leur coût, à l'identique de la maîtrise des émissions sur les installations en fonctionnement



des outils  
libre  
pour agir  
sites et sols pollués

**Dans le même temps, la gestion des risques suivant l'usage permet de laisser en place des pollutions**

- si les impacts environnementaux et sanitaires sont maîtrisés**
- et à condition de garder la mémoire des pollutions**

**En se basant sur un bilan environnemental global, sur une gestion équilibrée et transparente**



**L'AVENIR :**

**LA PREVENTION DES ATTEINTES AUX MILIEUX**





des outils  
libres  
pour agir  
sites et sols pollués

## L'AVENIR : LA PREVENTION DES ATTEINTES AUX MILIEUX

- Il s'agit d'appliquer **TOUTE** la réglementation sur les installations classées y compris **la surveillance environnementale en tant que mesure de prévention à part entière**
- et non de polluer/laisser polluer pour ensuite gérer suivant l'usage !!!

**Si défaillance de la prévention : mise en œuvre des mesures appropriées pour réparer les dommages et revenir à l'état initial**



des outils  
sites et sols pollués  
libre  
mod

## **La circulaire du 8 février 2007 replace la prévention de la pollution des sols et des milieux au cœur des préoccupations**

**A ce jour, aucune question n'a été posée sur la prévention, sur la mise en place de dispositifs de surveillance environnementale...**

**...alors que des bureaux d'études, inquiets par la disparition des VCI, se sont manifestés auprès du MEDAD...**

**...aucun d'eux n'avait lu la première partie de la circulaire...et ne connaissait la réglementation applicable aux installations classées...**



des outils  
sites et sols pollués  
libre  
mod

## La circulaire du 8 février 2007 replace la prévention de la pollution des sols et des milieux au premier chef des préoccupations

- 60 000 installations relèvent du régime de l'autorisation préfectorale
- 6000 installations relèvent de la directive IPPC
- 1200 installations de la directive SEVESO 2
- Un peu plus de 400 installations relèvent du PNSE 1 – stratégie de réduction des émissions toxiques pour la santé
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, près de 275 de ces installations disposent de plans de surveillance de l'environnement (contre 200 environ au 1<sup>er</sup> janvier 2007).
- la surveillance des eaux souterraines n'est toujours pas comprise en tant que mesure de prévention à part entière